

23 mai 2013 -11:53

## Un développement réfléchi de l'énergie éolienne pour préserver la santé publique

L'avenir de l'énergie éolienne sur terre dépend de la qualité de l'environnement dans lequel vivent ses riverains. Celle-ci mérite dès lors une attention particulière. Non seulement le bruit, mais aussi l'atteinte portée au paysage et une prise de décision unilatérale contribuent à la nuisance attribuée aux éoliennes. Une nuisance prolongée peut être un précurseur de troubles de la santé plus graves.

L'énergie éolienne doit contribuer au passage vers des formes durables de production d'électricité. Cette politique de durabilité a une portée importante. Néanmoins, les projets éoliens sur terre sont souvent source de plaintes de la part des riverains. Les plaintes relatives à leur influence sur la santé et plus généralement sur la qualité de vie ne sont d'ailleurs pas infondées. Telle est la conclusion à laquelle aboutit le Conseil supérieur de la Santé sur la base d'une évaluation des rapports scientifiques en la matière.

Le bruit des éoliennes peut être une source de nuisance locale et éventuellement être à l'origine de troubles du sommeil. De tels troubles peuvent être un précurseur d'affections plus graves. Le niveau de nuisance est fonction de nombreux autres facteurs. Le Conseil cite l'atteinte portée au paysage et au lien affectif qu'entretiennent les riverains envers leur environnement local ainsi que les bénéfices ou coûts éventuels que représenterait un projet éolien pour l'économie locale.

L'avis propose 8 recommandations sur la façon de concilier, d'une part, le développement de l'énergie éolienne sur terre, et, d'autre part, la santé publique et la qualité de vie :

1. Il conviendrait d'effectuer une analyse du cycle de vie des différentes possibilités de production d'électricité en Belgique.
2. Les niveaux sonores atteints par les éoliennes devraient satisfaire aux normes fixées par l'OMS, de nuit comme de jour.
3. L'effet d'ombres stroboscopiques devrait être évité par le choix d'un emplacement et d'un design appropriés pour l'éolienne. Si ce n'est pas possible, les standards de Rhénanie du Nord-Westphalie devraient être respectés.
4. Les problèmes de sécurité devraient être pris au sérieux et résolus de manière appropriée en effectuant des contrôles de qualité, un choix rigoureux de l'emplacement ainsi que des mesures infrastructurelles et techniques.
5. Les parties prenantes devraient être impliquées dans le processus de conception et d'implémentation de parcs éoliens. Cela facilitera l'acceptation sociale du projet.
6. Les médecins généralistes locaux devraient être informés sur l'impact du fonctionnement d'éoliennes sur la santé et le bien-être et être impliqués au différents processus au même titre que les parties prenantes (voir 5).
7. Il convient de surveiller la santé des riverains de parcs éoliens par des méthodes appropriées.
8. La Belgique devrait participer à ou prendre l'initiative d'une étude internationale sur les impacts spécifiques éventuels du fonctionnement d'éoliennes sur la santé et le bien-être.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8738) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé:

<http://tinyurl.com/CSS-8738-eolienne>. (seulement disponible en anglais)

Un résumé en français est disponible ici: <http://tinyurl.com/CSS-8738-eolienne-resume>.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts:

- FR: Dr. Jean Pauluis, tél.: 071/87.76.62, e-mail : [pauluis@skynet.be](mailto:pauluis@skynet.be)
- NL: Prof. Luc Hens, tél.: 03/286.74.30, GSM: 0496/34.64.68, e-mail: [luchens51@gmail.com](mailto:luchens51@gmail.com)

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)

Conseil Supérieur de la Santé  
Place Victor Horta 40/10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)